

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

Erratum

Fonds Brandes

Fonds d'actions globales Brandes

Fonds équilibré global Brandes

Fonds d'actions internationales Brandes

Fonds d'actions américaines Brandes

Fonds d'actions canadiennes Brandes Sionna

Fonds équilibré canadien Brandes Sionna

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans le tableau prévu à la section 6.6.1.3 (Modifications de prospectus) qui a été publié dans le bulletin du 12 juin 2009 (Vol. 6, n° 23).

Un visa a été octroyé par le Québec pour le prospectus provisoire et non pour la modification de prospectus. L'avis à cet effet aurait dû paraître à la section 6.6.1.1 (Prospectus provisoires).

Le 19 juin 2009.

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Capital Rodocanachi Inc.	17 juin 2009	Québec - Ontario
GLV Inc.	16 juin 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île du Prince Édouard

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		- Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Catégorie aurifère stratégique Dynamique	12 juin 2009	Ontario
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	12 juin 2009	Alberta
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique	12 juin 2009	Alberta
Corporation minière Alexis	16 juin 2009	Ontario
Corporation minière Inmet	11 juin 2009	Ontario
Precious Metals Bullion Trust	12 juin 2009	Ontario
Urbana Corporation	15 juin 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Semafo Inc.	12 juin 2009	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Denison Mines Corp	15 juin 2009	Ontario
Fonds Capital International	15 juin 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Capital International – croissance et revenu Capital International – actions mondiales Capital International – actions internationales Capital International – actions américaines Capital International – revenu fixe essentiel plus canadien		
Fonds de placement immobilier Crombie	16 juin 2009	Nouvelle-Écosse
Fonds iShares iShares CDN MSCI [®] Emerging Markets Index Fund iShares CDN MSCI World Index Fund	15 juin 2009	Ontario
Fonds Mackenzie de Série R Fonds Portefeuille Canadien de rendement à court terme Mackenzie Sentinelle Fonds Portefeuille du marché monétaire Canadien Mackenzie Sentinelle Fonds Portefeuille Américain de rendement à court terme Mackenzie Sentinelle Fonds Portefeuille du marché monétaire Américain Mackenzie Sentinelle Catégorie Mackenzie Universal Ressources canadiennes Portefeuille actions Symétrie Portefeuille revenu fixe Symétrie	Ontario	16 juin 2009
Global Uranium Fund Inc.	11 juin 2009	Ontario
Groupe de Fonds Sentry Select Catégorie équilibrée Sentry Select Fonds équilibré Sentry Select Catégorie de croissance énergétique canadienne Sentry Select Fonds de croissance énergétique canadien	16 juin 2009	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Sentry Select Catégorie de revenu canadien Sentry Select Fonds de revenu canadien Sentry Select Catégorie de ressources canadiennes Sentry Select Fonds Chine Sentry Select Fonds diversifié à rendement global Sentry Select Fonds de croissance de dividendes Sentry Select (<i>auparavant Fonds de dividendes Sentry Select</i>) Fonds de revenu énergétique Sentry Select Fonds de croissance et de revenu Sentry Select Fonds d'infrastructures mondiales Sentry Select Lazard (<i>auparavant Fonds d'infrastructures mondiales cotées Sentry Select Lazard</i>) Catégorie du domaine minier Sentry Select Catégorie du marché monétaire Sentry Select Fonds du marché monétaire Sentry Select Catégorie de croissance de métaux précieux Sentry Select Fonds de croissance de métaux précieux Sentry Select Fonds de placement immobilier Sentry Select Fonds de revenu à petite capitalisation Sentry Select		
Inter Pipeline Fund	11 juin 2009	Alberta
Redwood Asset Management Inc Fonds d'actions diversifié Redwood Fonds de revenu diversifié Redwood Fonds mondial à petite capitalisation Redwood	12 juin 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Capital Rodocanachi Inc.	17 juin 2009	Québec
Fonds Apogée	17 juin 2009	Ontario
Fonds équilibré stratégique Apogée		
Fonds canadien de croissance Apogée		
Fonds C.I.	16 juin 2009	Ontario

Catégorie de société mondiale équilibrée
CI

Catégorie de société biotechnologie
mondiale CI

Catégorie de société produits de
consommation mondiaux CI

Catégorie de société services financiers
mondiaux CI

Fonds d'obligations canadiennes Knight
Bain

Fonds d'obligations de sociétés Knight Bain

Fonds diversifié de revenu mensuel Knight
Bain

Fonds d'actions canadiennes pur Knight
Bain

Fonds à petite capitalisation Knight Bain

Fonds canadien de répartition stratégique
Signature

Catégorie de société gestion de style

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
canadien Synergy		
Fonds d'actions canadiennes focus Synergy		
Fonds d'actions mondiales focus Synergy		
Catégorie de société gestion de style mondial Synergy		
Fonds d'obligations à long terme Signature		
Catégorie de société obligations de sociétés Signature		
Fonds d'obligations de sociétés Signature		
Catégorie de société équilibrée internationale CI		
Catégorie de société sciences de la santé mondiales CI		
Fonds équilibré canadien Signature		
Catégorie de société canadienne Synergy		
Catégorie de société mondiale Synergy		
Fonds canadien d'actions Bissett Keystone Fonds petites sociétés Saxon Keystone	15 juin 2009	Ontario
Fonds Front Street Limitée (Les)	17 juin 2009	Ontario
Fonds de ressources Front Street		
Fonds d'actions canadiennes Front Street		
Fonds de revenu diversifié Front Street		
Fonds Galileo Fonds de revenu élevé Plus Galileo Fonds de sociétés à petite/moyenne capitalisation Galileo	16 juin 2009	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veuillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Australia and New Zealand Banking Group Limited	2009-06-03	880 558 actions ordinaires	11 253 531 \$	1	1	2.3
BELLUS Health Inc.	2009-06-03	billets	10 500 000 \$	1	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Corporation Minière Rocmec Inc.	2009-05-28	4 653 000 unités accréditives et 7 331 457 unités	885 442 \$	2	10	2.3
Ditem Explorations Inc.	2009-06-04 et 2009-06-09	4 166 666 actions ordinaires accréditives et 2 083 333 bons de souscription	500 000 \$	0	1	2.3
EnWave Corporation	2009-05-28	7 346 667 unités	2 204 000 \$	3	65	2.3 / 2.5
Exploration Dia Bras Inc.	2009-06-03	18 510 040 unités	925 520 \$	0	2	2.3
Express Scripts Inc.	2009-06-04	380 000 actions ordinaires	25 495 682 \$	1	2	2.3
Fortune Minerals Limited	2009-06-02	667 000 actions ordinaires accréditives et 195 000 unités	470 000 \$	1	12	2.3
Gold Hawk Resources Inc.	2009-06-03	25 050 000 unités	1 252 500 \$	3	23	2.3 / 2.5
H2O Innovation (2000) inc.	2009-06-04	5 045 054 reçus de souscription	2 775 000 \$	2	12	2.3
InvestPlus Finance III Corp.	2009-06-09	2 300 obligations	230 000 \$	1	8	2.3 / 2.9
InvestPlus Investment III Corp.	2009-06-09	2 300 actions ordinaires de catégorie B	230 \$	1	8	2.3 / 2.9
JPMorgan Chase & Co.	2009-06-02	4 550 000 actions ordinaires	173 651 546 \$	1	4	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s)		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
				QC	Hors QC	
KingSett Canadian Real Estate Income Fund LP	2009-06-03	31 538 parts de société en commandite	31 537 796 \$	28	54	2.3
Maya Gold & Silver Inc.	2009-05-29	3 190 628 unités	1 116 720 \$	20	9	2.3
Ressources Freewest Canada Inc.	2009-06-09	150 000 actions ordinaires	42 750 \$	1	0	2.13
Ressources Freewest Canada Inc.	2009-06-03	14 750 000 actions ordinaires et 7 375 000 bons de souscription	5 162 500 \$	0	1	2.10
Ressources Minières Pro-Or Inc.	2009-06-11	20 unités	100 000 \$	4	0	2.3
Sodanol Corporation	2009-05-25	3 450 actions ordinaires catégorie B	550 000 \$	2	2	2.3
TTi Turner Technology Instruments Inc.	2009-06-01	débetures	6 800 428 \$	0	87	2.3
Walton GA Arcade Meadows 2 Investment Corporation	2009-05-29	58 182 actions ordinaires catégorie B	581 820 \$	1	35	2.3 / 2.9
WMG Acquisition Corp.	2009-05-28	billets	1 336 416 \$	2	7	2.3
Zelos Therapeutics Inc.	2009-05-29	billets	2 714 034 \$	1	3	2.3

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
Fonds commun Addenda Gouvernements long terme	2008-04-01 au 2008-12-19	7 286 766 parts	77 306 377 \$	5	5	2.3
Fonds commun Addenda Marché Monétaire	2008-01-03 au 2008-12-31	68 994,150.22 parts	689 941 502 \$	72	4	2.3
Fonds commun Addenda Math +	2008-01-25 2008-02-01	604 982 parts	6 140 000 \$	1	0	2.3
Fonds commun Addenda Multi- stratégies	2008-01-18 au 2008-12-19	7 691 759 parts	80 126 519 \$	24	0	2.3
Fonds commun Addenda obligations	2008-01-03 au 2008-12-31	18 437 122 parts	226 597 404 \$	40	15	2.3
Fonds commun Addenda obligations corporatives	2008-01-04 au 2008-12-31	15 118 657 parts	148 583 818 \$	35	10	2.3
Fonds commun Addenda obligations de sociétés long terme	2007-12-31 au 2008-12-19	8 097 571 parts	74 265 011 \$	14	15	2.3
Fonds commun Addenda obligations internationales	2008-01-18 2008-03-28 2008-08-01	8 103 671 parts	79 025 000 \$	4	3	2.3
Fonds commun Addenda Stabilité de revenu	2008-01-18 2008-12-19	1 812 844 parts	14 412 150 \$	21	0	2.3
HSBC US Dollar Liquidity Fund	2008-05-01 au 2009-04-30	1 604 534,042 parts	1 799 228 360,62 \$	1	1	2.3
iShares MSCI Emerging Markets Index Fund	2009-04-09 2009-04-13 2009-04-29	45 260 actions	1 528 317,50 \$	3	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date(s) du placement	Nombre et type de titre émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteur(s) QC / Hors QC		Dispense(s) invoquée(s) (Règlement 45-106)
iShares MSCI EMU Index Fund	2009-04-14	7 400 actions	237 992,84 \$	1	0	2.3
MIDCAP SPDR Trust Series 1	2009-04-30	52 000 actions	6 394 842,83 \$	1	0	2.3
SPDR S&P Homebuilders ETF	2009-04-02	50 000 actions	679 027,31 \$	1	0	2.3
Vanguard Emerging Market Vipers	2009-04-06	3 180 actions	97 232,44 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Alexis Minerals Corporation

Vu la demande présentée par Alexis Minerals Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 juin 2009 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 16 juin 2009 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
2. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 31 mars 2009;
3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008;
4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 1^{er} avril 2009;

(collectivement les « documents visés »);

vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 16 juin 2009.

Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2009-FS-0310

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas. Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org. Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».